

COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 FÉVRIER 2016

Présents : M. Jean-Louis DE WALS	<i>Président</i>
Mme Patricia PIRON , MM. Luc BERNARD , Jean-Paul DELPORTE , Yvan VANDER MEEREN , Claude PARLIER	<i>Effectifs</i>
Mme Annick BUELINCKX , MM. Étienne DUQUENNE , Vincent PEETROONS	<i>Suppléants votant</i>
M. Guy PILATE	<i>Suppléant</i>
M. Stéphane LACROIX	
M. Pierre MILLECAMPS	<i>Conseiller en aménagement du territoire et urbanisme - Secrétaire</i>
Mme Audrey THIRION	<i>Conseillère en aménagement du territoire et urbanisme - Co-Secrétaire</i>
Excusés : MM. Rudi HANNON (effectif suppléé par Mme Annick BUELINCKX), Gérard PASTELEUR (effectif suppléé par M. Étienne DUQUENNE), Stéphane DEKEIRSSCHIETER , Jean-Werner de BUEGER , Amaury de PATOUL (effectif suppléé par M. Vincent PEETROONS), Jean-Claude DENIS (effectif non suppléé), Mme Véronique LAKAIE , M. Frédéric DAUW (effectif non suppléé), Mmes Virginie DESPEER , Annette COURTOY	
Absents : MM. Guillaume THIRY , Pasqual RIMEAU (effectif non suppléé), Mmes Salomé MAHY , Dominique FINNÉ , Myriam WETS , Candice DEBRUYNE	

Le président ouvre la séance à 19h17.

1^{er} objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2015.

Le procès-verbal de la séance n'a pas encore été rédigé.

Il sera transmis aux membres ultérieurement et, en l'absence de remarques dans un délai de 10 jours, il sera considéré comme approuvé.

2^{ème} objet : Demande de permis d'urbanisme introduite par la Commune de Braine-le-Château ayant pour objet le réaménagement de la Grand'Place de Wauthier-Braine et des voiries adjacentes : discussion et avis.

1. Présentation

La genèse du projet, en lien avec le PCDR, a été exposée lors de la séance de la CCATM du 9 décembre 2014, lorsque la Commission s'est prononcée sur l'avant-projet.

Contexte (rappel) :

- La place fait partie d'un site classé par arrêté ministériel du 26 juin 1991. L'ensemble classé comme site est constitué de la cure, l'église, le cimetière et la place communale.
- La place est située en zone d'habitat.
- Elle n'est pas située à proximité d'un site Natura 2000.
- Les rues de l'Ancienne Gare et Désiré Seutin sont situées en zone inondable d'aléas faible et très faible.

SSC (rappel) :

Il n'y a pas de création de nouveau logement et donc pas d'incompatibilité du projet avec les densités recommandées par le schéma de structure communal.

Objectif 1.3 : *Dans les centres des villages, aménager des espaces à vocation publique (places, parcs, etc.).*

Recommandations par rapport à l'espace public dans le centre de Wauthier-Braine :

- *Aménager les rues et places pour renforcer la convivialité des lieux;*
- *Rendre une place aux piétons et aux cyclistes;*
- *Marquer les entrées dans les zones à vocation centrale;*
- *Soigner la qualité des espaces publics, notamment, par des plantations suffisantes et choisies parmi les essences locales.*

Informations complémentaires :

- Une enquête publique s'est déroulée du 28 décembre 2015 au 27 janvier 2016. Elle portait sur le réaménagement de la Grand'Place de Wauthier-Braine ainsi que des voiries adjacentes et la reconfiguration de l'égouttage et était justifiée par le motif suivant : modification d'une voirie communale

(rue des Écoles) impliquant l'application de la procédure prévue aux articles 7 et suivants du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Elle a donné lieu à l'introduction de six lettres ou courriels individuels de remarques et/ou d'opposition, d'une remarque verbale consignée et d'une lettre collective revêtue de 49 signatures, ainsi qu'aux remarques formulées par les 16 personnes présentes à la séance clôture de l'enquête publique.

La grande majorité des réclamants déplore la réduction du nombre de places de parking, jugé déjà insuffisant actuellement. Pour cette raison, beaucoup de riverains ont exprimé leur opposition ferme à ce projet de réaménagement, tant pour la Grand'Place que pour les rues adjacentes, principalement la rue Désiré Seutin.

- En séance du 3 février 2016, le Conseil communal a décidé *"d'approuver la modification de la voirie communale telle que sollicitée par la Commune de Braine-le-Château et portant sur l'élargissement d'une partie de la rue des Écoles dans le cadre du projet de réaménagement de la Grand'Place de Wauthier-Braine et des voiries adjacentes"*. Conformément au décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, cette décision sera affichée pendant 15 jours, délai pendant lequel tout tiers justifiant d'un intérêt pourra introduire un recours auprès du Gouvernement wallon. Passé ce délai, la décision du Conseil communal sera exécutoire et la modification de voirie sera définitive.

2. Discussion (résumé des idées exprimées)

- Communication des remarques écrites transmises par S. DEKEIRSSCHIETER :
 - *Le projet a été revu à la baisse au niveau de la surface du nouveau plateau. Cela laissera t-il la place pour y mettre encore un chapiteau et un manège forain ? Cela laissera t-il la place pour y organiser une fête plus ou moins comme avant une rénovation ?*
 - *Il faut vérifier les remarques émises lors du précédent projet présenté.*
 - *Questions de parking : je comprend les remarques des riverains mais ceux-ci n'ont pas acheté de l'espace public ... il faudra qu'ils changent leurs habitudes et je ne pense pas que cela devrait entraîner à terme une augmentation des délits et dégradations.*
 - *Ne pas oublier le parking submersible vers le Hain.*
 - *Je comprends la réaction du riverain qui perd une place de parking devant chez lui mais cela ne nuira en rien à la valeur de son bien. En effet, ce qui plaît à l'un, ne plaît pas à l'autre et certains seront très contents d'acheter à cet endroit rénové. Ayant moi-même un handicap fort à la jambe, je pense avec tout le respect pour cette personne qu'il exagère dans ses réactions et courriers... Il devrait devenir plus optimiste ou constructif pour continuer à vivre dans les meilleures conditions possibles pour lui et éviter de voir tout en noir...*
 - *Il faudrait pouvoir mettre une borne amovible à l'entrée du passage de véhicules vers la cure et le haut du plateau, côté église afin d'éviter du parking sauvage et gênant ...*
 - *Pour les plantations, favoriser les essences rustiques locales au détriment des essences exotiques (liquidambar)*
 - *Je rejoins les demandes de poubelles si elles sont de bonne qualité et qu'elles ne risquent pas le vandalisme et les incendies volontaires...*
 - *A terme, cette rénovation devrait être réussie et faire moins de bruit que le piétonnier de Bruxelles !*
- Il faut s'en tenir à la fonction d'une place : le parking prévu sur le parvis ne mettra pas la place en valeur. Il serait plus logique de supprimer ces places de parking et de prolonger la rue des Écoles à cet endroit, ce qui facilitera la circulation du bus scolaire.
- Intervention du secrétaire :
 - La principale remarque émise précédemment par la CCATM a été prise en compte : l'escalier a été repensé pour lui permettre de devenir un espace de convivialité, avec bancs et plantations.
 - Rappel des réactions suscitées par l'enquête publique : les riverains veulent plus de parking.
- Intervention de l'Échevin :
 - L'enquête publique a suscité des réactions positives et négatives. Le Collège se doit de tenir compte des remarques des riverains. Le projet sera donc adapté pour proposer davantage de parking. Les arbres gênants devant les habitations seront aussi supprimés et des alternatives seront examinées.
 - Ce ne sera évidemment pas possible de répondre à toutes les remarques. L'intérêt collectif doit primer pour faire de la Grand'Place de Wauthier-Braine un bel espace agréable à vivre.
- La fonction d'une place est d'être un espace de convivialité qui doit plaire au plus grand nombre. Certains seront mécontents, mais ils devront modifier leurs habitudes.
- Les arbres en pot sont difficiles à faire survivre. Il vaut mieux les planter en pleine terre. Pour les plantations en pot, il vaut mieux prévoir des plantes basses.
- Les arbres à haute tige sont nécessaires pour créer des zones ombragées. Il existe des tilleuls de gabarit réduit (*tilia cordata*) qui pourraient convenir.

- Il faudrait placer les arbres à côté de l'escalier, le long de la rue, et prévoir un maximum de parking le long des habitations au Sud de la place. On peut ajouter des places devant la friterie et à la place de l'arbre devant le n° 11 de la Grand'Place.
- Dans ce cas, il faut s'assurer que le trottoir reste praticable, pour les PMR notamment.
- Mettre des arbres au pied de l'escalier risque de couper la place en deux et de rompre l'unité de celle-ci. cela limiterait aussi la vue sur les monuments restaurés (maison rurale et église).
- Au contraire, si ce sont des arbres à haute tige, cela "habillerait" mieux la place (voir l'exemple de la Grand'Place de Braine-le-Château).
- Pour les arbres à haute tige en pleine terre, il y a un risque de dégradation de l'aménagement autour si les fondations ne sont pas bien faites.
- Aucun des arbres proposés n'est d'essence indigène. Pourtant les espèces indigènes sont plus adaptées et plus faciles à entretenir..
- Le mobilier en bois (bacs et bancs) doit être de qualité pour éviter de devoir le changer dans 5 ans.
- Ne faudrait-il pas prévoir un socle en béton à la base du mât lumineux? Là où il est prévu, il risque de ne pas survivre longtemps aux voitures.
- On pourrait aussi placer les arbres au haut de l'escalier pour dégager la place et protéger l'escalier, et supprimer ceux devant les maisons.
- Pourquoi ne pas garder le parking sur la Grand'Place mais le limiter à certaines heures (uniquement le soir, par exemple)?
- Ou alors, pourquoi pas des "dépose-minute" pour les habitations concernées (n^{os} 13, 14 et 15) pour permettre de décharger les courses puis aller se garer ailleurs?
- Intervention de l'Échevin :
 - Pour régler le problème du parking des institutrices, le Collège réfléchit à la possibilité d'aménager un petit parking à l'arrière de l'immeuble à appartements, en lien direct avec l'arrière de l'école.
- Le projet prévoit-il de garder la fluidité du trafic pour tous les usagers? La situation actuelle est-elle améliorée par rapport à avant?
 - Réponse de l'Échevin : la modification récente des sens de circulation a apporté une réelle amélioration. Par conséquent, le projet reprend ce schéma.
- La mixité des usagers sur la Grand'Place, ça ne marchera pas. La rue des Écoles ne devrait pas aboutir sur la place sans marquage au sol, mais elle devrait rester délimitée dans la traversée de la place.
- On peut craindre que le mât prévu pour l'éclairage s'intègre mal et ne donne pas un bel éclairage. Ce serait peut-être mieux d'éclairer les monuments, avec un éclairage coupé à partir d'une certaine heure de la nuit pour limiter la pollution lumineuse.
- Des bornes amovibles pour empêcher le parking sauvage vers l'accès à l'arrière de la maison rurale pourront toujours être prévues plus tard si le problème se pose.
- Pour la création d'un ou plusieurs SUL, il faudrait attendre les propositions du groupe de travail constitué sur ce thème (mais qui ne s'est pas encore réuni).
- Sur une grand-place, on ne peut pas se permettre de ne pas placer de poubelles. Il faut au moins conserver les 2 poubelles existantes, côté parvis.
- Le panneau d'affichage devra être remplacé.
- Il faut proposer un bon emplacement pour l'abri à vélos.
- Ne peut-on pas faire quelque chose pour la personne accidentée qui perd une place devant chez elle?
 - Réponse de l'Échevin : il a quand même un garage dans son habitation. D'après les simulations faites, on ne pourra pas avoir autant de places de parking si on les laisse de ce côté-là de la rue.
- Dans la rue Flachaux, est-ce réellement possible de se croiser au niveau de la chicane?
 - Réponse du secrétaire : ce point a été discuté avec l'auteur de projet et la chicane sera peut-être supprimée s'il s'avère que la visibilité est suffisante pour mettre tout le tronçon à une seule voie.

3. Avis

La Commission communale consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité,

Vu la demande de permis d'urbanisme introduite par la Commune de Braine-le-Château pour le réaménagement de la Grand'Place de Wauthier-Braine et des voiries adjacentes ainsi que la reconfiguration de l'égouttage dans cette zone;

Considérant que le projet permettra une mise en valeur de la Grand'Place de Wauthier-Braine;

Considérant que la présence de places de parking sur la partie Nord de la place (parvis) nuira à la qualité esthétique de celle-ci et en limitera son appropriation par les piétons, ce qui va à l'encontre de l'objectif poursuivi d'en faire un espace de convivialité;

Considérant que la prolongation de la rue des Écoles sur le parvis devra faire l'objet d'un marquage au sol pour canaliser la circulation automobile et ainsi mieux sécuriser le reste de la place pour les piétons;

Considérant qu'il est souhaitable de prévoir le déplacement des arbres à haute tige au pied de l'escalier, le long de la voirie, pour une meilleure structuration de la place et ainsi libérer de la place de l'autre côté de la voirie pour des emplacements de parking supplémentaires;

Considérant que le choix de végétaux d'essence indigène doit toujours être privilégié;

Considérant qu'il faut mettre à disposition du public un nombre minimum de poubelles pour garantir la propreté du site;

Considérant qu'une grand-place est un endroit privilégié pour transmettre les informations communales à la population via un panneau d'affichage;

Considérant que la chicane prévue dans la rue Flachaux ne semble pas pertinente;

Après en avoir débattu;

À l'unanimité,

Émet un avis favorable sur le projet d'aménagement de la Grand'Place de Wauthier-Braine et des voiries adjacentes, aux conditions suivantes :

- La partie Nord de la place (parvis) doit être dépourvue de toute place de parking et la prolongation de la rue des Écoles doit y être marquée au sol par un tracé en pavés naturels. La perte de ces places de parking doit être compensée à proximité immédiate. À défaut, par 7 voix pour et 2 abstentions, la Commission demande que l'usage de ces places de parking soit limité à certaines plages horaires ou par un système de dépose-minute.
- Les arbres à haute tige doivent être disposés au pied de l'escalier, le long de la voirie, en veillant à laisser un passage suffisant pour les PMR.
- Les plantations doivent être d'essence indigène, tant pour les arbres à haute tige (*tilia cordata*, par exemple) que pour la végétation basse dans les pots.
- La partie Nord de la place doit être équipée d'au moins deux poubelles.
- Un nouveau panneau d'affichage des informations communales doit être installé sur la place en veillant à sa bonne intégration.
- L'aménagement du tronçon de la rue Flachaux où une chicane est actuellement prévue doit être revu en fonction de l'avis des pompiers et en l'équipant, le cas échéant, de panneaux définissant un sens prioritaire.

3^{ème} objet : Information par le secrétaire sur l'évolution des dossiers précédemment examinés par la Commission.

1. Demande de permis d'urbanisation introduite par Madame Yanick VANDERVLIEET-MAERE relative à la division en 3 lots, avec élargissement de voirie, d'un terrain sis rue Idès Vanschepdael (entre les nos 65 et 73), pour la construction d'habitations unifamiliales.
Suite aux avis favorables conditionnels du Collège communal et du Fonctionnaire délégué, le Collège est toujours dans l'attente de plans modifiés et de la convention signée pour l'exécution des travaux d'aménagement de voirie.
2. Demande de permis d'urbanisme introduite par Monsieur Christophe CARRETTE pour la construction d'une cabane multifonction, sentier Muraes.
Suite à l'avis favorable conditionnel du Collège, reprenant toutes les recommandations de la CCATM, le Fonctionnaire délégué n'a pas émis d'avis dans le délai imparti de sorte que son avis est réputé favorable. Le demandeur a modifié ses plans et le permis a été délivré le 20/11/2015.
3. Demande de permis d'urbanisme introduite par la S.p.r.l. VENUS CRÉATION pour la construction d'un double garage et la régularisation de divers travaux, rue de l'Ermitage 55.
Suite à l'avis partiellement favorable du Collège, le Fonctionnaire délégué n'a pas émis d'avis dans le délai imparti de sorte que son avis est réputé favorable. Le demandeur a modifié ses plans (réduction de la hauteur du garage) et le permis a été délivré le 08/01/2016, sauf pour les constructions situées en zone forestière d'intérêt paysager (abri à bois, abri à outils, serre et atelier) qui ont fait l'objet d'un refus de permis.
4. Demande de permis d'urbanisation introduite par la S.A. VLASIMMO pour la division de terrains sis rue Jean Theys à Wauthier-Braine, en vue de la construction de 8 habitations unifamiliales.
Les demandeurs ont été invités à modifier le projet pour mettre la voirie à double sens sur la longueur du lotissement (comme demandé par la CCATM) et à prendre conseil auprès du service assainissement de l'IBW pour la gestion des eaux. Le Collège est dans l'attente d'un retour de la part des demandeurs.
5. Demande de permis d'urbanisme introduite par Monsieur et Madame Luciano CECI-WALRAVENS pour la construction d'une habitation unifamiliale et de bureaux, rue de la Clairière 65 à Braine-le-Château.
Suite à l'enquête publique et à l'avis défavorable de la CCATM, les demandeurs ont été invités à revoir leur projet. La surface de bureaux a été réduite, avec suppression de la liaison entre les

étages des deux bâtiments. En date du 08/01/2016, le Collège a émis un avis favorable sur le projet, sous réserve de réduire la hauteur des bâtiments de respectivement 35 cm pour le volume principal (déjà préalablement réduite de 35 cm) et 27 cm pour le volume secondaire (déjà préalablement réduite de 1,00 mètre). Le Fonctionnaire délégué a suivi l'avis du Collège et les demandeurs ont été invités à encore modifier leurs plans en conséquence.

Entretemps (le 16/09/2015), le Conseil communal a approuvé l'élargissement ponctuel de la rue de la Clairière pour l'aménagement de deux places de stationnement publiques et d'une zone de croisement.

Prochaine réunion : non précisé

Le président clôture la séance à 21h12.